



Regroupement familial sur place

Par **manwella**, le **17/12/2012** à **00:07**

bonsoir,voila je vous explique ma situation,en faite je suis de nationalité tunisienne j'avais eu un séjour suédois qui était expirer en septembre dernier alors que je suis mariée avec un tunisien qui a sa carte de résidence française,on est marié depuis mars dernier ,il a sa propre entreprise de peinture et on est locataire donc ma question est la suivante:comment on procède pour régulariser ma situation ici en France sans retourner bien sur en Tunisie puisque je suis enceinte ?? s'il vous plait aider moi je vis l'angoisse tous les jours!!!

Par **amajuris**, le **17/12/2012** à **09:55**

bjr,rnle regroupement familial sur place est possible si les 2 étrangers ont un titre de séjour d'au moins un an et qui se sont mariés en france.rnà mon avis comme vous êtes en situation irrégulière, cela n'est pas possible.rnrnvoir ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11167.xhtml>rn

Par **manwella**, le **17/12/2012** à **10:30**

bonjour,mais mon mari est en situation régulière et normalement y a une démarche et une solution à faire pour régulariser la mienne en plus je suis enceinterncdt

Par **amajuris**, le **17/12/2012** à **10:48**

j'ai bien compris que votre mari est en situation régulière mais que vous, vous êtes en situation irrégulière donc lisez le lien de l'administration française. n'oubliez pas qu'il y a une solution, vous retournez chercher un visa dans votre pays. le fait d'être enceinte ne change rien aux dispositions exigées par l'administration. rncdt

Par **manwella**, le **17/12/2012** à **10:51**

merci pour votre réponse mais de toute façon on va recourir à un avocat pour notre démarche pour que je retourne pas en Tunisie puisque j'ai rentrée en France en règle au début avec un visa shengen et puis avec ma carte de séjour de Suède ! rncdt

Par **amajuris**, le **17/12/2012** à **13:51**

ce qui compte c'est que vous êtes actuellement en situation irrégulière. n'oubliez pas d'avoir bien fait de faire appel à un avocat.